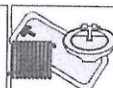


- ATTESTATION DE CONTRÔLE & ENTRETIEN D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR COMBUSTIBLE GAZEUX/LIQUIDE (BRUXELLES)-

Client: ACP Greenwood
Adresse: Av. Hamoir 21A
1180 Bruxelles

Téléphone: Mail:

Adresse installation:
si différente du client



GROUP L

Beekstraat 12A - 1980 Eppegem
Tel: 015/62 02 66 - Mail: group1@skynet.be
Numéro TVA: BE 0462.228.061
Numéro RC: 04.25.10

Numéro de série de certificat : 2016 / 1992
Date d'exécution entretien et réglages : 05/11/2018

Chaudière: Type B (ouvert) Type: (B / C): B23 Marque: --Ygnis Type: --Optimagas 232 / -- Année Fabrication: 2003 N° série: E233309643
Plaque signalétique: Oui. Puissance nominale: 232 Kw Nb en local chauffe: 1 Identification (si pls): Type unit : Oui
Brûleur: Prémix, 1 allure Combustible : Gazeux: : Gaz naturel G25 Marque: -- Type: -- Année Fabrication: -- N° de série:
Plaque signalétique: -- Débit: kg/h Générateur à condensation : --
Installation de chauffage central: Fluide Caloporteur: Eau Production chaleur: Chauffage + ECS Ph de l'eau de chauffage : ☒ Porte coup-feu

Type de travaux général tout combustible:

☒ Nettoyage / vérification du système de la chaudière Oui. Conformité ventilation haute de la chaufferie
☒ Nettoyage / vérification du système d'évacuation Oui. Conformité ventilation basse de la chaufferie
☒ Nettoyage rampe du brûleur atmosphérique/prémix Oui. Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion? ☒ Présent et conforme
☐ Nettoyage brûleur à air pulsé Oui. Les orifices pour la mesure de combustion sont-ils présents ? ☐ Présent et non conforme
Oui. L'état général de la chaudière est-il en ordre Oui. Dispositifs de sécurité en ordre ? ☐ Absent et techn. non réalisable
Non Présence anormale de condensat dans les conduits d'évacuation des fumées ?
Oui. La modulation de puissance de la chaudière répond-elle aux exigences? (RBC)

Les tickets des résultats de mesure sont àagrafer à cette attestation

(*) Vérification des exigences suivant le type d'appareil : 1= COMBUSTIBLE LIQUIDE 2= COMBUSTIBLE GAZEUX

Vérification des exigences	Unité:	App(*)	Mesures INITIALES (1)		Mesures FINALES	
			Allure 1	Allure 2	Allure 1	Allu
Température d'eau	°C	1,2	70	----	70	--
Gicleur: Marque + type		1	-- / ----		-- / ----	
Gicleur: Débit	USG / h	1	---- + ----		---- + ----	
Gicleur : Angle	degrés	1	--		--	
Pression de la pompe	bar	1	/	/	/	/
Pression gaz entrée	mbar	2				
Pression gaz brûleur	mbar	2				
Pression de la cheminée	Pa	1,2	-84		-84	
Indices de fumée	Bacharach	1				
Concentration (O ₂)	%	1,2	14.5		14.4	
Concentration (CO ₂)	%	1,2	3.65		3.71	
Concentration (CO)	Mg/kWh	1,2	4		3	
T° des gaz de combustion (tg)	°C	1,2	87.9		88.2	
T° de l'air de combustion (ta)	°C	1,2	18		22.9	
T° nette (tg-ta)	°C	1,2	69.9		62.3	
Rendement de combustion	%	1,2	91.8		92.4	

Attention : Si un brûleur à 2 allures (modulant) ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) mesure, mettre une croix ici ☐ et effectuer uniquement la mesure à la puissance nominale.

Défauts et mesures à prendre En cas de non conformité ⇒ causes de non conformité et actions à entreprendre

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme (région Bruxelles) ☒ Avant le 01/01/201

Réponse à la question précédente ☒ De l' estimation de l' âge du bâtiment sur base de son observation ☐

l' utilisateur ou le propriétaire ☐ De la présentation de la demande initiale de permis d'urbanisme ou du permis d'urban

J'atteste avoir procédé à l'entretien réglementaire obligatoire en application de la loi relative à la lutte contre la pollution atmosphérique, les vérifications repris aux points

Déclaration de Conformité :

☒ L'installation est en bon état de fonctionnement
Remarques:

☒ Contrôle Périodique

Prochain contrôle périodique conseillé à réaliser au plus tard le : 05
Prochain contrôle après intervention de mise en conformité à réaliser dans
La feuille de route est-elle présente ? Oui Si NON : établissement

Attestation récompensée par application de l'arrêté du gouvernement sur la maintenance et l'entretien des appareils à combustion pour le chauffage des bâtiments d'eau chaude (décision le 8 décembre 2006). Les certificats d'entretien des deux derniers devraient toujours être tenus à la disposition de l'entretien des responsables de l'environnement, de la nature et du ministère de l'énergie.

Pour l'association des copropriétaires,
le syndic Gestimass s.c. représenté
par son administrateur délégué
Monsieur Philippe Pierson

testo 330-2LL
V2.05 01440943/B

GROUP L
Beekstraat 12A
1980 Eppegem
1993

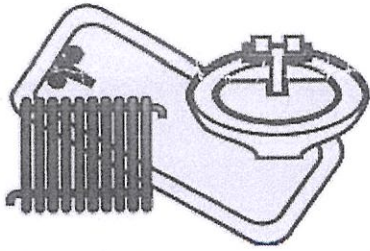
Protocol: 1/2
Start: 05.11.18 11:03:43

87.9 °C Rookgastemp.
18.0 °C Verbrand. tem
69.9 °C Nettotemp.
14.5 % Zuurstof
3.65 % CO2
3.23 Lambda
91.8 % Eta
91.8 % Eta+
1 ppm CO
4 mgKW CO
-84 Pa Trek
8.2 % Rookverlies
Brandstof: G25
O2ref.: 3.0%
CO2Max: 11.8%
Keteltemp.: °C

Protocol: 2/2
Start: 05.11.18 13:11:27

88.2 °C Rookgastemp.
22.9 °C Verbrand. tem
65.3 °C Nettotemp.
14.4 % Zuurstof
3.71 % CO2
3.18 Lambda
92.4 % Eta
92.4 % Eta+
1 ppm CO
3 mgKW CO
-84 Pa Trek
7.6 % Rookverlies
Brandstof: G25
O2ref.: 3.0%
CO2Max: 11.8%
Keteltemp.: °C

015/62 02 66



Group L

Beekstraat 12A
1980 Eppegem

Entrepreneur: 462.228.061-04.25.10

26 FEV. 2019

Group L S.P.R.L. - Entrepreneur - Chauffage - Plomberie

ACP Greenwood C/O Gestimass
Av Edmond Van Nieuwenhuyse 6,bte 13
1160 Bruxelles

Concerne : attestation

Monsieur, Madame

En annexe vous trouverez votre attestation d'entretien qui doit être signée par vos soins et déposée dans le local où se trouve la chaudière.

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de notre considération distinguée.



015/62.02.66



groupelchauffage@gmail.com

RC Brux.: 62.10.87

BTW/TVA : BE 0462.228.061

BELFIUS : BE14 0682 2540 4583